MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMENT DEMANDER UNE FORMATION DANS UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3e ?

De quoi ai-je besoin pour faire ma demande en ligne ?

→ **Identifiant et mot de passe**
de mon compte éducation nationale (ATEN) fournis par mon établissement ou de mon compte France Connect

→ **Mon adresse de messagerie**

Consultation des offres

À PARTIR DU 6 AVRIL 2021

1

Je me connecte à Scolarité Services avec mon compte ATEN ou France Connect :
https://teleservice.ac-xxxxxxx.fr/ts
J'accède à la rubrique «Affectation après la 3e»

2

Dans le moteur de recherche, je saisis les formations qui m'intéressent pour les découvrir plus en détail.

Formulation des demandes

DU 10 MAI AU 31 MAI 2021 INCLUS

3

Je me connecte à Scolarité Services / rubrique Affectation après la 3e pour saisir mes demandes de formations et d'établissements pour l'année prochaine.

Je vérifie l'ordre de mes choix et je les enregistre.

Je pense à effectuer les démarches indiquées pour les formations qui affichent des modalités particulières d'admission (apprentissage, privé sous contrat, etc.).

Affectation et inscription

À PARTIR DU 30 JUIN 2021

4

Je consulte le résultat de mes demandes et j'inscris mon enfant dans son futur établissement.

Le collège de mon enfant peut me renseigner si j'ai des questions.
Je le contacte par mail ou par téléphone.

Toute l'information sur education.gouv.fr/affectation3e

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.